

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Hibitane® DISINFECTANT</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	Hibitane * Nolvasan Solution * Chlorhexidine acetate 2% désinfectant
<b>Usage recommandé</b>	Produit vétérinaire utilisé comme Désinfectant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'usage humain
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Nom de la compagnie (É-U)</b>	Zoetis Inc.
	10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (USA)
<b>Centre antipoison et de toxicomanie Rocky Mountain</b>	1-866-531-8896
<b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>	1-800-366-5288
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300  CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
<b>Nom de la compagnie (CA)</b>	Zoetis Canada Inc.
	16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
<b>Adresse courriel</b>	soutienauxproduits@zoetis.com
<b>Département de soutien aux produits</b>	1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

**Fournisseur** Non disponible.

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Avertissement
<b>Mention de danger</b>	Nocif en cas d'inhalation. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseil de prudence

### Prévention

Éviter de respirer la bruine/les vapeurs/la pulvérisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Intervention

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Recueillir le produit répandu.

### Stockage

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

### Renseignements supplémentaires

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE L'OEIL ET DE LA PEAU. Peut causer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol		9002-93-1	5
Chlorhexidine acetate		56-95-1	2
ACIDE ACETIQUE		64-19-7	## / **
Hydroxyde de sodium		1310-73-2	## / **

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### Remarques sur la composition

## Traces  
\*\* pour ajuster le pH

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire.

### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

### Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une irritation cutanée. Les signes et symptômes peuvent inclure rash, prurit, rougeur et enflure. Inhalation may cause difficulty breathing, chest tightness, and respiratory irritation with coughing, wheezing, and sputum generation.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

### Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. S'assurer une ventilation adéquate. Ventiler la zone contaminée. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate).

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la lumière directe, dans un endroit sombre et au sec. @ 15-30 °C (59-86 °F). Protéger de la chaleur et de la lumière. Ne pas laisser le matériel geler. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	37 mg/m3
		15 ppm
	TWA	25 mg/m3
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)		10 ppm
	Plafond	2 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	37 mg/m3
		15 ppm
	TWA	25 mg/m3
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)		10 ppm
	Plafond	2 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur
Sodium Hydroxide (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Analyse des risques par niveaux de contrôle**

Chlorhexidine acetate: Zoetis OEB4 (exposition de contrôle jusqu'à l'intervalle de >1ug/m3 à <10ug/m3)

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Garder les niveaux de contamination de l'air inférieurs aux limites d'exposition ou dans la fourchette OEB indiquée ci-dessus dans cette section. Ventilation générale normalement adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité par mesure de protection minimum (de plus il est recommandé de porter un masque pour la manipulation ouverte).

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Les gants étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsqu'une contamination d'air (brouillard, vapeur ou odeur) est produite, la protection respiratoire est recommandée pour minimiser l'exposition. Si les expositions aux microbes sont dans les étendues de la BDP (Bande d'exposition professionnelle) ou les dépassent, portez un appareil respiratoire dont le facteur de protection est suffisant pour limiter les expositions au minimum de l'étendue de la BDP. Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Non disponible.

**Odeur** Non disponible.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Non disponible.

**Point d'éclair** Non disponible.

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Sans objet.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** Non disponible.

**Densité de vapeur** Non disponible.

**Densité relative** Non disponible.

**Solubilité**

**Solubilité (eau)** Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

**Autres informations**

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter** Contact avec des matériaux incompatibles. Rayonnement solaire. Exposition à la lumière. Éviter la congélation

**Matériaux incompatibles** Agents comburants forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Peut inclure du chlorure d'hydrogène

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Nocif en cas d'inhalation. Peut causer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une irritation cutanée.  
Hydroxyde de sodium Espèces: Lapin  
Gravité: Extrême

Chlorhexidine acetate Espèces: Lapin  
Gravité: Suave

Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol Espèces: Lapin  
Gravité: Suave

**Contact avec les yeux** Peut provoquer une irritation des yeux.  
Chlorhexidine acetate Espèces: Lapin  
Gravité: Extrême

Hydroxyde de sodium Espèces: Lapin  
Gravité: Extrême

Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol Espèces: Lapin  
Gravité: Modéré

**Ingestion** Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation. Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une irritation cutanée. Les signes et symptômes peuvent inclure rash, prurit, rougeur et enflure. Inhalation may cause difficulty breathing, chest tightness, and respiratory irritation with coughing, wheezing, and sputum generation.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'inhalation.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Hibitane® DISINFECTANT		
<b>Aiguë</b>		
<b>Inhalation</b>		
ATE		5 mg/l (dusts/mists)
<b>Orale</b>		
ATE		> 5000 mg/kg
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
ACIDE ACETIQUE (CAS 64-19-7)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	1060 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	11.4 mg/l, 4 heures
	Souris	5000 ppm
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3530 mg/kg 3.31 g/kg
Chlorhexidine acetate (CAS 56-95-1)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	0.1 - 0.46 mg/L
<b>Orale</b>		
DL50	Rat (F)	1180 mg/kg
	Rat (M)	1710 mg/kg
	Souris	2000 mg/kg
<b>Subchronique</b>		
<b>Cutané</b>		
DMENO	Lapin	500 mg/kg/j., 13 semaines (Target organs: Liver, Skin)
Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol (CAS 9002-93-1)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	1800 mg/kg
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Intrapéritonéal</b>		
DL50	Souris	40 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.	
<b>Corrosivité</b>		
Chlorhexidine acetate	Espèces: Lapin Gravité: Suave	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut irriter les yeux.	
<b>Contact avec les yeux</b>		
Chlorhexidine acetate	Espèces: Lapin Gravité: Extrême	
Hydroxyde de sodium	Espèces: Lapin Gravité: Extrême	
Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol	Espèces: Lapin Gravité: Modéré	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>		
Chlorhexidine acetate	GPMT Espèces: Cobaye Gravité: négatif	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Mutagenicité</b>		
Chlorhexidine acetate	In Vitro Cytogenetics Résultat: négatif Espèces: Cellules d'ovaire du hamster chinois (CHO)	
	In Vivo Micronucleus Résultat: négatif Espèces: Rat hépatocyte	

**Mutagénicité**  
Chlorhexidine acetate

Test de micronucleus  
Résultat: négatif  
Espèces: Lymphome de la souris

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Effets sur le développement**  
Chlorhexidine acetate

31.25 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus,  
Toxicité maternelle  
Résultat: LOEL  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

62.5 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus, Aucun effet à une dose maximale  
Résultat: NOEL  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
ACIDE ACETIQUE (CAS 64-19-7)			
CL50	Mysidopsis bahia (Mysid Shrimp)	100 - 300 mg/L, heures	
	Pimephales promelas (Fathead Minnow)	> 315 mg/L, 1 heures	
		122 mg/L, 24 heures	
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	65 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	75 mg/l, 96 heures
Chlorhexidine acetate (CAS 56-95-1)			
CE50	Daphnia Magna (Water Flea)	0.06 mg/L, 48 heures	
CL50	Lepomis macrochirus (Bluegill Sunfish)	0.6 ppm, 96 heures	
	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	1.9 ppm, 96 heures	
DL50	Colinus virginianus (Bobwhite Quail)	2013 mg/kg	
Éther de polyéthylèneglycol et d'octylphénol (CAS 9002-93-1)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	2.8 - 3.2 mg/l, 96 heures
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	34.59 - 47.13 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	125 mg/l, 96 heures

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.



<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

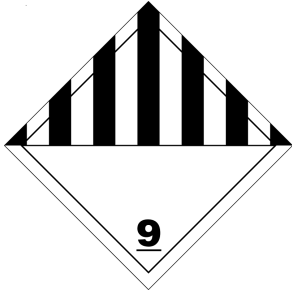
<b>UN number</b>	UN3082
<b>UN proper shipping name</b>	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Chlorhexidine acetate)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	Yes
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

#### IMDG

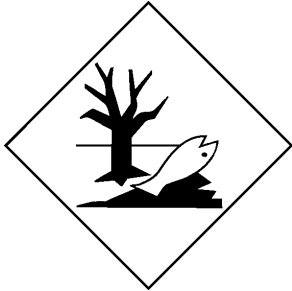
<b>UN number</b>	UN3082
<b>UN proper shipping name</b>	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Chlorhexidine acetate), MARINE POLLUTANT (Chlorhexidine acetate)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	Not available.
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

IATA; IMDG



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG. À partir du 1er janvier 2015, les matières à transporter qui sont classées pour le transport uniquement en tant que polluants marins et qui sont conditionnées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 litres max. pour les liquides ou ayant une masse nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 kilos max. pour les solides ne sont PAS soumis aux réglementations sur le transport de l'OACI/IATA, de l'IMDG ou de l'ADR, sous réserve que les conditions générales d'emballage définies dans ces réglementations soient satisfaites. Consulter les réglementations OACI/IATA A197, IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375.

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

#### Pays ou région

Australie

Canada

Canada

#### Nom de l'inventaire

Inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Liste intérieure des substances (LIS)

Liste extérieure des substances (LES)

#### En stock (Oui/Non)\*

Oui

Oui

Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	22-Mai-2017
<b>Version n°</b>	01
<b>Liste des abréviations</b>	ETA : Estimation de toxicité aiguë selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP).
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Données toxicologiques : Données toxicologiques GHS: Classification